

Arrêté fixant la composition du jury de recrutement des conseillers en formation continue

Le recteur de l'académie de Dijon

VU le décret n° 90-426 du 22 mai 1990 contenant les dispositions applicables aux conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du Ministre chargé de l'Éducation ;

VU la note de service n°90-129 du 14 juin 1990 relative à l'exercice des fonctions de conseillers en formation continue ;

Sur proposition du délégué régional académique à la formation professionnelle initiale et continue ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés, pour la session 2022, membres du jury, chargés d'assister le délégué régional académique à la formation professionnelle initiale et continue, au cours des entretiens de recrutement des conseillers en formation continue, les personnes dont les noms suivent :

- Madame Audrey BENOIT-GONIN, adjointe au DRAFPIC ;
- Madame Elisabeth AUBOIS, IA-IPR de langue vivante Anglais ;
- Monsieur Michel FAU, directeur des études au CAFOC ;
- Monsieur Fabien DORSIVAL, directeur opérationnel du GRETA 71 Sud Bourgogne ;
- Monsieur Bernard AZELIE, directeur de la formation continue ;
- Madame Adeline TROUSSEAU, responsable de l'appui administratif aux pôles

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 20 avril 2022

Le recteur

Pierre NGAHANE

